

**Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles
Rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles**

Conseil d'Entreprise

Procès-verbal de la réunion n°233 du mardi 22 mai 2018

Pour la Délégation de l'Employeur (DE)

Présents : M. M. Streker (Président)
Mme L. Rassel
MM. J.-Ch.Hock, D. Jamsin

Pour la Délégation du Personnel (DP)

Présents : Mme F. Tahon
MM. E. Angenot, P. Antoine, E. Blondiau, C. Hervieu, A. Van Caulaert

1. Approbation du PV n°232 du mardi 17 avril 2018

En page 2 de ce rapport, au point 3 : il convient de corriger l'orthographe du nom de la Ministre en charge du dossier (Mme C. Frémault).

Moyennant cette modification, le PV n°232 est approuvé.

2. Approbation de l'ordre du jour

En actualités diverses, M. C. Hervieu demandera s'il y a un agenda prévu concernant **une collecte de sang** dans nos établissements.

3. Éphémérides 2018-2019 pour les ESA St-Luc, Erg et le Secondaire

Au Secondaire :

M. D. Jamsin fait distribuer un document et y soulève encore des points d'interrogation :

- La 2^{ème} réunion des parents, fixée le jour de la remise des bulletins, posera des difficultés pour ceux-ci qui découvrent les résultats le matin-même ; sans parler des membres du personnel, épuisés à cette période (ve 21 décembre).

Face aux difficultés pour déplacer cette réunion des parents, il est finalement proposé de la maintenir à cette date.

- Les dates des P.O. : au Secondaire, le dernier WE de mars pose problème, car cela coïncide avec le début d'une période de voyages scolaires.

Cependant, pour des raisons évidentes de cohérence par rapport aux dates envisagées pour les ESA St-Luc et Erg, ainsi que la Promotion sociale, le Secondaire s'alignera sur le calendrier des P.O. pour les autres Instituts associés.

À l'ESA St-Luc :

M. M. Streker commente le document distribué.

Comme nous sommes tenus d'organiser au moins 12 semaines de cours par quadrimestre, nous n'avons pas d'autre choix que de placer l'essentiel des 5 jours de congé - laissés à l'autonomie de l'école - à la semaine de Toussaint (congés d'automne).

On placerait le 5^{ème} jour le vendredi 1^{er} février, c'ad à la fin de la semaine des jurys des Blocs 1 (délibérations), et on programmerait alors le début du 2^{ème} quadri au lundi 4 février.

À l'ESA Erg :

Mme L. Rassel indique qu'un CGP doit encore avoir lieu pour décider du calendrier et des éphémérides 2018/2019 pour l'Erg. Pour des raisons évidentes de cohérence, il s'inspirera des arguments évoqués (pour les congés d'automne et pour les P.O.) à l'ESA St-Luc.

4. Suite donnée par l'UCL aux courriers cct l'accès de nos étudiants à la BAIU

M. M. Streker évoque la réponse de M. Opfergelt au courrier (initié par Mme D. Leenaerts) envoyé par M. J.-P. Verleyen à MM. Opfergeld et Boumal (responsable juridique).

La réponse de M. Opfergelt est surprenante car, malgré l'urgence évoquée tant dans les arguments des courriers de M. J.-P. Verleyen que de la DP du CE des Instituts St-Luc (*arguments portant sur le caractère indispensable de cet outil de recherche pour préparer les examens et TFA/TFE ainsi que sur le non respect de la convention-cadre pourtant signée par l'UCL et la discrimination faite entre le personnel de la BAIU et le personnel COISL*), il semble que l'on en soit encore au point mort.

Depuis lors, il semble que les « lignes » bougent quelque peu, les membres de la DP du CE ayant reçu un courrier un peu plus positif (daté du 2 mai) de M. J. Stillemans, Doyen, en réponse à leur lettre du 21 mars. Ndlr.

5. Décision pour l'intégration au RT de 2 documents de la Com. paritaire

- Le document concernant la « Protection contre les risques psycho-sociaux au travail dont le stress, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au

travail » est passé par le CPPT et est intégré tel quel au RT (en annexe pour les ESA).

- L'autre document relatif à la nouvelle législation européenne sur le respect de la vie privée «Décision relative à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et à la protection de la vie privée dans les ESA de l'enseignement libre confessionnel», en abrégé : RGPD (**R**èglement **G**énéral sur la **P**rotection des **D**onnées personnelles) sera accessible en se rendant sur les valves électroniques des Instituts St-Luc de Bruxelles.

Un courrier électronique, avec le lien, sera envoyé prochainement à tous les membres du personnel.

6. Actualités diverses

- En réponse à la question de M. C. Hervieu concernant la journée de collecte de dons du sang en nos Instituts, M. M. Streker indique qu'il a été prévu que cela se fasse tous les 2 ans. Peu avant la prochaine date (encore à préciser), une annonce se fera en ce sens pour l'année académique 2018/2019.

- Antennes « Telenet » et « Orange »

Au nom de la quarantaine de membres du personnel signataires, M. F. Roussel (enseignant à l'ESA St-Luc), accompagné de 2 autres collègues ainsi que d'autres plaignants du quartier, se sont rendus à une réunion concernant leur recours à l'IBGE, à l'invitation de la Ministre C. Frémault. La décision n'est pas encore connue. Mais en l'état, tous les travaux sont suspendus et les antennes supplémentaires ne peuvent de toute façon être mises en service avant les ultimes décisions suites aux recours.

Cependant, on peut s'attendre à ce que Telenet n'en reste pas là et revienne avec une nouvelle demande de permis mieux étayée, vu la dénonciation par l'IBGE de l'indigence de leur dossier actuel.

L'ensemble des membres du personnel de l'ESA St-Luc sera bien sûr mis au courant de l'évolution du dossier.

- Calendrier des prochaines réunions

Les 3 prochaines réunions du CE auront lieu les (mardis) 2 octobre, 6 novembre, 11 décembre 2018 à 14h15 au local habituel

Alain Van Caulaert
Secrétaire du CE